

# REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - REOM

## FORMULAIRE RÉCLAMATION / DÉCLARATION DE CHANGEMENT



### ⚠ Document destiné aux particuliers ⚡

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre gère l'édition des factures et les réclamations des usagers.  
Le Trésor Public gère l'envoi postal et le recouvrement des factures.

Tout changement de situation doit être communiqué uniquement à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, dans les meilleurs délais. En effet, le Trésor Public, les mairies, les notaires ou les agences immobilières ne nous fournissent pas d'informations concernant les situations personnelles.

### Identité de la personne (à remplir obligatoirement)

Nom et prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Adresse principale : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse du bien facturé, si différente de l'adresse principale : .....

Code postal : ..... Commune : .....

### Nature de la réclamation (à remplir obligatoirement)

Changement de propriétaire / Vente du bien facturé

Bien vacant

Personne seule

Décès du propriétaire

Changement d'adresse

Ancienne adresse : .....

Date de départ : .....

Nom et prénom du futur occupant : .....

Nouvelle adresse : .....

Date d'arrivée : .....

Nom et prénom de l'ancien occupant : .....

Déjà facturé

Changement de coordonnées bancaires ou mise en place du prélèvement automatique

Autres

Préciser : .....

### Déclaration sur l'honneur (à remplir obligatoirement)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration en joignant les justificatifs demandés au verso du formulaire.

Fait à : .....

Signature : .....

Le : .....



Restez en contact !



sur notre site internet :  
[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)



sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/montagnesdugiffre/](https://www.facebook.com/montagnesdugiffre/)



# Justificatifs à fournir par les particuliers et à joindre au formulaire



## Votre situation

## Justificatifs à fournir

Toutes situations / réclamations

- Formulaire complété et signé.
- Copie de la facture ou titre exécutoire (*sauf en cas de changement de coordonnées bancaires ou mise en place du prélèvement automatique*).

Changement de propriétaire / Vente du bien facturé

Copie de l'acte notarial (vente, donation, succession...) faisant apparaître les coordonnées du vendeur et de l'acquéreur, l'adresse exacte du bien vendu et la date de vente.

Bien vacant

**A transmettre chaque année le 15 février au plus tard** : une **attestation de bien vacant** délivrée par le Maire de la commune concernée (attestant de la vacance du bien au 1<sup>er</sup> janvier) et une **déclaration sur l'honneur** attestant de la vacance du bien.

Personne seule

**A transmettre chaque année le 15 février au plus tard** (sauf pour les personnes de + de 75 ans) : une **copie intégrale de l'avis d'impôt sur le revenu** et une **déclaration sur l'honneur** attestant que la personne vit seule

Décès du propriétaire

- Copie de l'attestation de décès.
- Coordonnées du nouveau propriétaire.

Changement de coordonnées bancaires ou mise en place du prélèvement automatique

- Mandat SEPA ([disponible en page 3 de ce formulaire](#)) complété et signé.
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Toutes autres réclamations

Joindre à ce formulaire complété et signé, une demande relatant les motifs de la déclaration et annexer tout justificatif jugés opportun.

### Formulaire à compléter, signer et adresser (accompagné des justificatifs adéquats) à :



Communauté de Communes des Montagnes du Giffre  
Service déchets (REOM)

508 avenue des Thézières, 74440 TANINGES

Ou à adresser par courriel à : [reom@montagnesdugiffre.fr](mailto:reom@montagnesdugiffre.fr)  
(scanner le formulaire et les pièces justificatives)

- Les demandes et les réclamations font l'objet d'un traitement par ordre d'arrivée chronologique. Les délais évoluant en fonction de l'afflux des demandes, la Communauté de communes met tout en œuvre pour réduire au maximum les délais de traitement.



Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez adresser un courriel à [reom@montagnesdugiffre.fr](mailto:reom@montagnesdugiffre.fr) ou nous joindre par téléphone au **04 50 47 62 00**, aux horaires d'ouverture au public : lundi et jeudi 9h -12h / 13h30 - 17h ; mardi 13h30 - 17h00 ; mercredi et vendredi 9h - 12h.



Restez en contact !



sur notre site internet :  
[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)



sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/montagnesdugiffre/](https://www.facebook.com/montagnesdugiffre/)





# Mandat de prélèvement SEPA

## Uniquement en cas de demande de changement de coordonnées bancaires ou de prélèvement automatique

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE À RENVOYER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES \*

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR : 529804

NOM DU CRÉANCIER : Trésor public Taninges Samoëns

REOM sur la commune de \_\_\_\_\_  
Établie au nom de \_\_\_\_\_

#### VOS NOM, PRÉNOM ET ADRESSE (débiteur)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

#### NOM ET ADRESSE POSTALE DE VOTRE BANQUE (établissement teneur du compte à débiter)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire  
(RIB) ou Postal (RIP) mentionnant les IBAN**

Fait à

Signature :

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT Autorisation de prélèvement : j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements présentés par le trésor public pour le règlement des factures « redevance des ordures ménagères »

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le trésor Public. L'adhésion à cette procédure automatisée prendra effet à la prochaine facturation (année suivante de votre demande), de la redevance des ordures ménagères. Il vous appartient donc de régler la présente facture dans les conditions habituelles. Un prélèvement unique sera effectué à la date limite de paiement indiqué sur votre facture.

Le prélèvement ne pourra pas être effectué en cas de refacturation suite à un changement de situation déclaré suite à la réception de la REOM



Restez en contact !



sur notre site internet :  
[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)



sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/montagnesdugiffre/](https://www.facebook.com/montagnesdugiffre/)

